

L'accompagnement des éco-entrepreneurs : une étude exploratoire

Sandrine Berger-Douce
IAE Valenciennes
Valenciennes, France

sandrine.berger-douce@univ-valenciennes.fr

Résumé

Cette communication se propose d'étudier l'accompagnement d'une catégorie d'entrepreneurs qualifiés d'éco-entrepreneurs en raison de la nature de leurs activités, à savoir les éco-entreprises. Le thème de l'entrepreneuriat « vert » semble mériter un intérêt grandissant des chercheurs francophones en gestion à l'instar d'autres logiques récemment développées comme l'entrepreneuriat néo-rural (Saleilles, 2005) ou l'entrepreneuriat immigré (Lévy et alii., 2004). La typologie de Taylor et Walley (2004) des éco-entrepreneurs sert de grille de lecture à notre recherche. La question centrale est la suivante : Un accompagnement différencié selon le type d'éco-entrepreneurs a-t-il un sens ? Dans l'affirmative, comment opérationnaliser cette différenciation de l'accompagnement afin d'en améliorer la performance ? Cette recherche exploratoire est en cours de réalisation dans le Nord de la France. Le plan adopté s'articule autour de la présentation du cadre théorique mobilisé dans cette étude (1.), ainsi que du terrain de recherche privilégié et de la méthodologie envisagée (2.).

Concept protéiforme, l'accompagnement demeure largement mobilisé par les chercheurs en sciences de gestion et, plus spécifiquement, dans le milieu de l'entrepreneuriat (Cuzin et Fayolle, 2004 ; Barès, 2004 ; Sammut, 1998a ; Hernandez, 1999). Gage de survie des jeunes entreprises, cet accompagnement vise la performance. Or, des travaux comme ceux de Saleilles (2005) sur les néo-ruraux ou de Lévy et alii. (2004) sur les entrepreneurs immigrés ouvrent la voie à la pertinence d'un accompagnement différencié selon le profil des entrepreneurs. Par ailleurs, la prise de conscience de la non-durabilité du mode de développement actuel encourage l'adoption de politiques environnementales de plus en plus contraignantes, formidable stimulant pour le marché des éco-industries. Aussi, notre étude se focalise sur une cible spécifique, les créateurs d'éco-entreprise qualifiés d'éco-entrepreneurs. A l'instar de l'éthique, l'éco-entrepreneuriat est peut-être soumis à des influences culturelles comme l'ont montré Bucar et alii (2003). En effet, les recherches sur l'éco-entrepreneuriat sont encore marginales en France, mais se multiplient hors de nos frontières (Grande-Bretagne, Allemagne, Finlande, Australie, Brésil, etc..). Des chercheurs ont ainsi élaboré des typologies d'éco-entrepreneurs dont celle de Taylor et Walley (2004) qui sert à définir notre design de recherche.

La question centrale de recherche est donc la suivante : Un accompagnement différencié selon le type d'éco-entrepreneurs a-t-il un sens ? Dans l'affirmative, comment opérationnaliser cette différenciation de l'accompagnement afin d'en améliorer la

performance ? L'objet de cette recherche en cours de réalisation est ainsi de tester la typologie de Taylor et Walley (2004) sur le terrain français de l'accompagnement. L'importance du marché local et la proximité des marchés de l'Europe du Nord culturellement respectueux de l'environnement ont fait émerger dans la région Nord Pas-de-Calais une offre de biens et de services environnementaux d'importance nationale, ce qui explique le choix de notre terrain d'étude.

Cette communication s'articule autour du cadre théorique de l'étude (partie 1), ainsi que du terrain de recherche privilégié et de la méthodologie envisagée (partie 2) pour mener à bien ce travail en cours.

1. Cadre théorique de l'étude

Notre étude de l'accompagnement entrepreneurial se focalise sur une population spécifique d'entrepreneurs, à savoir les éco-entrepreneurs.

Avant de spécifier la nature de cette cible (1.2), il semble incontournable de revenir sur la notion-clé d'accompagnement, concept protéiforme largement mobilisé dans le milieu de l'entrepreneuriat (1.1).

1.1. L'accompagnement entrepreneurial, un concept protéiforme

1.1.1. Un accompagnement ou des accompagnements ?

Souvent employé comme un terme générique regroupant des pratiques hétérogènes, l'accompagnement fait l'objet de l'attention accrue à la fois du monde académique (thème fédérateur du 4^{ème} congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat à Paris en novembre 2005, par exemple) et du milieu des affaires qui en a saisi récemment les enjeux dans l'optique d'une amélioration de la performance des structures d'accompagnement. Aussi semble-t-il important de clarifier ce concept d'accompagnement avant de l'utiliser dans le cadre particulier des éco-entrepreneurs.

Pour Cuzin et Fayolle (2004): « L'accompagnement se présente comme une pratique d'aide à la création d'entreprise fondée sur une relation qui s'établit dans la durée et n'est pas ponctuelle entre un entrepreneur et un individu externe au projet de création. A travers cette relation, l'entrepreneur va réaliser des apprentissages multiples et va pouvoir accéder à des ressources ou développer des compétences utiles à la concrétisation de son projet. » Au-delà de cette proposition de définition, ces auteurs suggèrent d'explorer plusieurs dimensions structurantes de l'accompagnement afin de développer un cadre d'analyse. Ainsi, l'importance du changement et de la nouveauté dans les processus d'accompagnement, la prise en compte des représentations des accompagnés et des accompagnants, ainsi que la dynamique des interactions permettent de mieux cerner le concept d'accompagnement. Les relations entre accompagnants et accompagnés sont, par essence, dynamiques : l'évolution des situations et des contextes implique donc des changements en termes d'accompagnement. Ce postulat plaide en faveur d'une meilleure prise en compte de l'adéquation entre ces besoins et les prestations offertes par les structures d'accompagnement. Plus globalement, « face à la diversité et la complexité des trajectoires de création, et donc de la spécificité des besoins exprimés par les créateurs, les acteurs de l'offre, institutions privées ou publiques, ont affiné et adapté leurs réponses » (Barès, 2004).

Selon nous, se pose la question de l'existence d'un accompagnement ou d'accompagnements spécifiques selon la population ciblée. A titre d'illustration, les travaux de Saleilles (2005) sur l'accompagnement des néo-ruraux nous semblent plaider en faveur d'accompagnements différenciés selon la population ciblée. Les spécificités des néo-ruraux sont fortement liées à l'imbrication entre le projet de vie et le projet entrepreneurial, au-delà des particularités du territoire d'implantation de la future activité. Les néo-ruraux se trouvent ainsi confrontés à une triple rupture géographique (installation en zone rurale), sociale (déracinement culturel et relationnel) et « éthique » (recherche d'un mode de vie plus sain, en communion avec la nature). Dans cette optique, l'accompagnement se doit de compenser cette triple rupture par des prestations adaptées. Saleilles (2005) insiste notamment sur la nécessité d'une analyse approfondie des motivations du porteur de projet et sur la polyvalence des accompagnants. Sa proposition principale se présente sous la forme d'un triptyque Projet de Vie / Projet Entrepreneurial / Projet de Territoire. En d'autres termes, la spécificité de l'accompagnement des néo-ruraux repose sur une gestion efficace de ce triptyque à l'aide d'outils issus des sciences humaines, des sciences de gestion et du développement local. L'étude de l'accompagnement des néo-ruraux de Saleilles est potentiellement une source d'inspiration pour notre propre réflexion dans la mesure où cette population présente des points communs avec celle des éco-entrepreneurs, notamment l'imbrication entre projet de vie et projet entrepreneurial. Cardon et alii. (2005) utilisent d'ailleurs la métaphore de la maternité pour décrire le processus entrepreneurial, comparant l'entrepreneur à un véritable « parent » pour son entreprise. Ces auteurs insistent sur l'importance des émotions et de l'implication identitaire entre le porteur de projet et son idée de création. La compréhension de l'engagement entrepreneurial fait l'objet de nombreux travaux. Citons Lee et Venkataraman (2006) qui suggèrent la prise en compte à la fois de l'aspiration personnelle de l'entrepreneur et de son évaluation des opportunités de marché. Pour appuyer notre propos, nous considérons que l'engagement des entrepreneurs potentiels est variable selon les profils des individus. Verstraete et Saporta (2006) soulignent nettement l'hétérogénéité de l'univers des créateurs d'entreprise. Parmi les critères de segmentation retenus par ces auteurs figure le choix « d'une forme très particulière de création d'entreprise ». Ils citent comme exemples les cyber-entrepreneurs, ainsi que les entrepreneurs en économie solidaire. A ce titre, les éco-entrepreneurs pourraient logiquement s'intégrer à cette catégorie qualifiée par Verstraete et Saporta de « forme émergente et singulière d'entrepreneuriat ». A l'instar de Fayolle et alii (2004), nous pensons que « Mieux comprendre la dynamique de l'engagement peut permettre de mieux accompagner les projets de création d'entreprise nouvelle. Améliorer la connaissance opérationnelle que l'on peut avoir de l'engagement peut permettre, à un niveau global, une affectation plus judicieuse des ressources [...] d'accompagnement, en les réservant aux projets pour lesquels les conditions relatives à un engagement acquis ou latent sont réunies ». Ceci renvoie explicitement aux processus de sélection mis en place par les structures d'accompagnement.

1.1.2. La performance de l'accompagnement, un gage de survie des jeunes entreprises

La littérature semble s'accorder sur l'influence d'un accompagnement performant sur la survie des jeunes entreprises (Sammur 1998 a et 1998 b ; Hernandez, 1999 ; Dokou et alii, 2000, Chabaud et alii, 2003 ; Sammur, 2003 ; Lasch, 2004). A titre d'illustration, une étude de la Commission européenne de 2002 fait état d'un taux de mortalité de deux à quatre fois

inférieur à la moyenne nationale lorsque les jeunes entreprises sont suivies par des incubateurs ou des pépinières d'entreprises (Chabaud et alii, 2003).

Globalement, les entreprises les plus jeunes restent les plus fragiles. Plus que les problèmes pris isolément, c'est leur effet cumulatif dans le temps qui conduit inexorablement de nombreuses jeunes entreprises à l'échec, d'autant que les difficultés vécues au quotidien sont en interrelation permanente les unes avec les autres durant la phase de démarrage (Sammut, 1998a). Les taux de disparition les plus élevés concernent les entreprises de un à quatre ans, sachant que le risque d'un dépôt de bilan est maximum lorsque l'entreprise est âgée de deux ans (Rieg, 2002). Ce risque s'explique en partie par le fait que les jeunes entreprises réalisent les investissements les plus lourds au cours de leurs trois premières années d'existence, période durant laquelle elles rencontrent le plus grand nombre de difficultés notamment d'ordre commercial (Demoly et Thirion, 2001). Le cap des trois années d'existence semble ainsi fatal à de nombreuses jeunes entreprises. Selon l'INSEE, quatre entrepreneurs sur dix, en moyenne, auront fermé la porte de leur société avant ces trois années (Lamontagne et Thirion, 2000).

La démarche stratégique du créateur d'entreprise est facilitée par un accompagnement de qualité, comme l'a montré notamment Hernandez (1999) faisant référence à l'une de ses précédentes études mettant en évidence le rôle positif joué par les pépinières d'entreprises dans le processus d'émergence économique. Selon l'auteur, la phase de maturation du processus, durant laquelle l'accompagnement entrepreneurial par des structures extérieures est primordial, permet de vérifier la cohérence entre le créateur et son projet. Dans cette perspective, l'accompagnement est considéré comme un rouage facilitateur du processus entrepreneurial. Ce rôle de catalyseur s'ajoute à l'idée défendue par Cullière (2003) que des structures comme les pépinières d'entreprises sont des pourvoyeurs de légitimité pour les jeunes entreprises. Sammut (1998 b) insiste également sur le processus de légitimation du projet d'une jeune entreprise grâce à une intermédiation réussie entre les jeunes entreprises et leur environnement local. Fonrouge et Sammut (2004) emploient d'ailleurs le terme de « gouvernance locale » qualifiée de « catalyseur d'énergies et de savoirs ». Dans le même ordre d'idée, Dokou et alii (2000) soulignent l'impact de l'accompagnement entrepreneurial sur la survie des jeunes entreprises locales, en insistant sur la nécessaire intégration de ce processus dans la dynamique territoriale, faisant référence à Julien et Marchesnay (1996). Les chances de survie des jeunes entreprises seraient augmentées par un recours au conseil et par un soutien à la fois financier, commercial et stratégique (Dokou et alii, 2000), ce dernier volet étant souvent négligé selon Hernandez (1999) qui insiste sur l'absence de réelle vision stratégique dans de nombreuses jeunes entreprises. Sammut (2003) plaide en faveur d'un accompagnement « pertinent » : [Il s'agit] « de dépasser la logique actuelle fondée sur les seuls accès à l'information et à une formation standardisée » qui visiblement a montré ses limites depuis quelques années. Une notion-clé développée par l'auteur est celle d'un accompagnement ancré dans la durée, synonyme d'une relation symbiotique entre accompagnant et accompagné, peut-être à rapprocher des travaux de Audet et Couteret (2004) sur le coaching des dirigeants d'entreprise.

1.2. Eco-entrepreneuriat et éco-entrepreneurs

1.2.1. Un domaine en émergence : l'éco-entrepreneuriat

L'éco-entrepreneuriat est un domaine en émergence dans les sciences de gestion. Il demeure ainsi largement moins bien connu que l'entrepreneuriat, en général. Schaper (2002) fait

pourtant référence à un article pionnier de Quinn (1971) paru dans la Harvard Business Review, selon lequel : « The ecology movement could provide profitable new markets for business expansion rather than simply being a drain on economic activity ». La fin des années 1980 marque les prémises de l'éco-entrepreneuriat comme domaine de recherche. Ainsi, Elkington et Burke (1989) défendent l'idée que l'environnement peut être une source d'affaires lucratives. Le début des années 1990 marque l'émergence de courants de recherche plus structurés avec des auteurs comme Bennett (1991) ou Blue (1990) qui commencent à utiliser les termes d'entrepreneur environnemental, d'entrepreneur vert ou d'éco-entrepreneur. Suit une période de quasi-silence, jusqu'à la fin des années 1990, où ce thème revient en force dans le milieu académique. Des auteurs comme Anderson (1998), Hostager et alii. (1998), Isaak (1998) ou Kyrö (2001) ont contribué à poser les fondements de l'éco-entrepreneuriat. Le constat de l'existence d'une communauté de chercheurs internationaux s'impose peu à peu puisque les nationalités sont fort variées (australienne : Schaper, 2002 ; britannique : Anderson, 1998 ; suisse : Volery, 2002 ; allemande : Schaltegger, 2002 ; indienne : Pastakia, 1998 ou brésilienne : De Andrade et alii., 2003). On remarquera dans cette liste non-exhaustive l'absence de chercheurs français. L'éco-entrepreneuriat semble donc encore marginalisé dans les travaux en France. Par ailleurs, les praticiens s'activent également et on assiste à la prolifération d'initiatives visant à promouvoir l'éco-entrepreneuriat que ce soit au sein d'universités comme la Nyenrode University aux Pays-Bas ou de structures d'accompagnement dédiées à des porteurs de projet à connotation environnementale. Cette dernière tendance à un accompagnement différencié des éco-entrepreneurs est également relevée dans l'étude de Schick et alii. (2002) en ces termes : « Eco-dedicated start-ups take higher risks and face more market resistance than do conventional start-ups, they are in need of special advisory and financial support ».

Gerlach (2003) distingue trois approches conceptuelles de l'éco-entrepreneuriat :

- La perspective stratégique conçoit les activités éco-entrepreneuriales comme des sources d'avantage compétitif pour les organisations. Les questions environnementales sont le cœur de métier de ces entreprises. Dans cette optique, les éco-entrepreneurs sont les acteurs capables de reconnaître, de créer et d'exploiter des opportunités stratégiques issues d'innovations environnementales. Les auteurs s'inscrivant dans cette approche (Volery, 2002 ; Pastakia, 1998 ; Isaak, 1998 ; Schaltegger et Petersen, 2000) questionnent notamment les facteurs favorables et défavorables à l'éco-entrepreneuriat.
- La perspective cognitive interroge la manière d'identifier les opportunités de nature environnementale afin de les encourager (Hostager et alii., 1998). Par exemple, la question du rôle de l'engagement environnemental dans l'éco-entrepreneuriat sera explicitement posée (Krueger, 1998).
- La perspective socio-historique défend l'idée que l'éco-entrepreneuriat est un instrument au service du changement sociétal. Cette approche interroge directement le rôle joué par l'éco-entrepreneuriat dans la société. Kyrö (2001) étudie par exemple les origines de l'économie environnementale. Pour Anderson (1998) : « The emergence of environmental concern can be understood as social change : one which can comprehend in terms of value changes ».

Dans la littérature existante, les termes d'éco-entrepreneuriat et d'entrepreneuriat environnemental sont utilisés comme synonymes et renvoient au comportement innovant d'acteurs économiques isolés ou d'organisations qui considèrent les aspects environnementaux comme l'objectif majeur de leur activité et comme une source d'avantage compétitif (Gerlach, 2003). Cette conception peut être élargie à l'intrapreneuriat

environnemental au sens de Hostager et alii (1998). Ces auteurs proposent d'inclure dans leur spirale de performance croissante l'identification d'opportunités environnementales au sein d'organisations existantes. Leur questionnement porte ainsi sur la manière d'encourager la reconnaissance de ces opportunités environnementales par les organisations. Par ailleurs, le néologisme d'écopreneur n'est certes pas très élégant en français, mais est la traduction littérale du terme retenu par les auteurs des autres pays (ecopreneur en anglais ; Ecopreneur en allemand ; ecopreneur (ou empreendedor em ecologia) en portugais ; pour ne citer que quelques exemples). Dans cet article, nous privilégions l'emploi du vocable d'éco-entrepreneur qui nous semble moins « barbare » en français que celui d'écopreneur.

En résumé, l'éco-entrepreneuriat peut selon Schaltegger (2002) se définir comme l'entrepreneuriat « à la mode environnementale ». Face à la pléthore de définitions proposées dans la littérature, il convient de préciser celle adoptée dans cet article, à savoir une vision étroite de la notion. Dans notre étude, l'éco-entrepreneuriat renvoie explicitement à la création d'activités innovantes basées sur des biens et/ou services liés à l'environnement.

1.2.2. Quelques typologies d'éco-entrepreneurs

Plusieurs auteurs ont développé des typologies d'éco-entrepreneurs. Parmi celles-ci, nous choisirons de nous appuyer sur celle de Taylor et Walley (2004) (1.2.3).

Schaltegger (2002) a recours à deux dimensions pour bâtir sa typologie :

- la priorité accordée aux objectifs environnementaux : de faible à forte ;
- le marché ciblé par l'organisation : de marginal à un marché de masse.

Ainsi, l'auteur peut-il distinguer les éco-entrepreneurs des autres catégories d'entrepreneurs plus ou moins sensibles aux aspects environnementaux, comme les acteurs « alternatifs » ou les « Bioneers ».

Volery (2002) considère deux types d'éco-entrepreneurs : les « environnement-conscient entrepreneurs » et les « green entrepreneurs ». La première catégorie se compose d'entrepreneurs ayant pleinement conscience des aspects environnementaux de leurs activités et capables d'en tirer profit grâce à des démarches éco-efficientes, par exemple. Ainsi, ces entrepreneurs conçoivent-ils des innovations susceptibles soit de réduire les consommations de ressources soit de supprimer toute forme de déchets. La seconde catégorie comprend des entrepreneurs également conscients des aspects environnementaux, mais dont le cœur de métier est l'environnement. Les « green entrepreneurs » sont présents dans l'ensemble des éco-industries traditionnellement réparties en 5 catégories : recyclage de déchets ; réhabilitation de sites pollués ; contrôle de la pollution de l'air ; traitement des eaux et services d'ingénierie et de conseil. Volery (2002) souligne cependant quelques points communs entre ces deux types d'éco-entrepreneurs :

- l'attrait personnel pour le développement durable ;
- la quête permanente de produits, services et procédés de fabrication respectueux de l'environnement ;
- le partage de valeurs éthiques, notamment d'une vision partagée de la place de l'entreprise dans la société.

Linnanen (2002) suggère une typologie des éco-entrepreneurs selon deux critères de motivation:

- le désir de changer le monde : de faible à élevé ;
- l'appât du gain : de faible à fort.

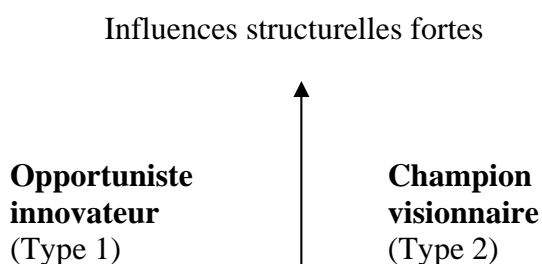
En croisant ces deux critères, il obtient quatre profils d'éco-entrepreneurs dont l'opportuniste caractérisé par un appât du gain élevé combiné à un faible désir de changer le monde. Quant à l'idéaliste à succès, il parvient à équilibrer ses deux sources de motivation pour la création d'une éco-entreprise. Linnanen (2002) en déduit ce qu'il qualifie de cercle vertueux de l'éco-entrepreneuriat.

Schick et alii. (2002) proposent une typologie des start-ups incluant une forme d'engagement environnemental en trois catégories :

- les « eco-dedicated » start-ups portées par des entrepreneurs dotés d'un fort engagement environnemental qui se traduit par des pratiques intégrées respectueuses de l'environnement.
- les « eco-open » start-ups dont les entrepreneurs ne reprennent à leur compte que quelques aspects environnementaux, souvent sous l'influence de structures d'accompagnement et / ou de financement.
- Les « eco-reluctant » start-ups managées par des entrepreneurs pour lesquels les considérations écologiques sont dictées par des contraintes externes fortes, notamment réglementaires.

1.2.3. La typologie de Taylor et Walley (2004)

Taylor et Walley (2004) présentent une typologie des éco-entrepreneurs basée à la fois sur l'orientation personnelle de l'entrepreneur et sur l'intensité des influences structurelles externes. Cette typologie apparaît comme plus détaillée que celle de Schick et alii. (2002), donc potentiellement plus riche d'enseignements, d'où notre choix comme grille de lecture. Le croisement des deux dimensions mentionnées aboutit à 4 types d'éco-entrepreneurs représentés en figure 1 :



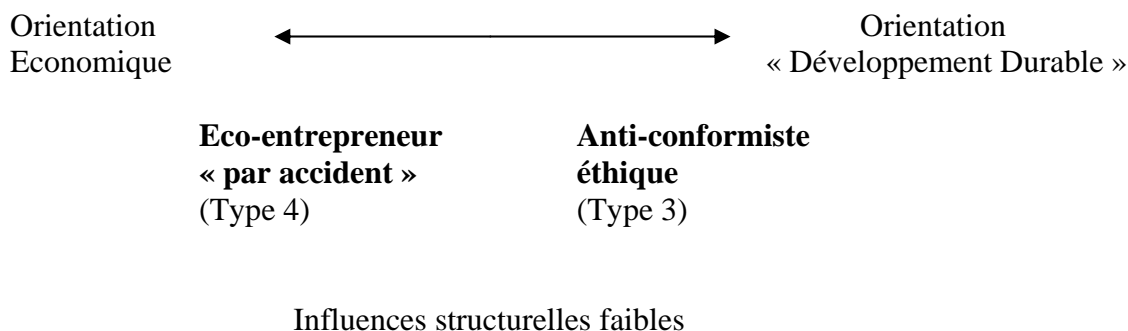


Figure 1 : La typologie des éco-entrepreneurs de Taylor et Walley (2004) (traduit de Taylor et Walley, 2004, figure 2, p.63)

Détaillons les quatre types d'éco-entrepreneurs :

- Type 1 : Opportuniste innovateur : influences structurelles fortes et orientation personnelle à dominante économique :
 - Plutôt sur une niche de marché
 - Très influencé par les pressions externes, surtout de nature réglementaire, envisagées comme des opportunités stratégiques de développer une affaire « verte ».
- Type 2 : Champion visionnaire : influences structurelles fortes et orientation personnelle à dominante « développement durable » :
 - Doté d'une vision d'un futur durable qui suppose de profonds changements dans la société
 - Actif dans les mouvements de transformation de la société
 - « un pont » entre deux cultures a priori opposées, celle des affaires et celle du développement durable.
- Type 3 : Anti-conformiste éthique : influences structurelles faibles et orientation personnelle à dominante « développement durable » :
 - Caractère assez marginal de ces organisations en termes d'activité (non-incluses dans les éco-industries traditionnelles)
 - Amis, famille, expériences personnelles antérieures comme facteurs déclenchant de la création d'entreprise (beaucoup plus que le désir de changer le monde réellement)
- Type 4 : Eco-entrepreneur par accident : influences structurelles faibles et orientation personnelle à dominante économique :
 - Motivation quasi-exclusivement financière, non-liée aux réseaux personnels ou à des valeurs partagées
 - Activité développée sans pression externe affichée ; la création d'activité est le fruit d'un concours de circonstances favorables (versement d'une subvention de l'Etat ; nouvelle réglementation environnementale ; nouveau besoin exprimé par les consommateurs)
 - Une initiative très personnelle pour des motifs non liés au développement durable et non encouragée de manière explicite.

Taylor et Walley (2004) insistent sur la vision dynamique de leur typologie : le type d'éco-entrepreneur n'est absolument pas figé dans le temps. Au contraire, il peut (et parfois doit) évoluer au fil des circonstances.

La nature des influences structurelles externes est reprise des travaux de Hendrickson et Tuttle (1997) :

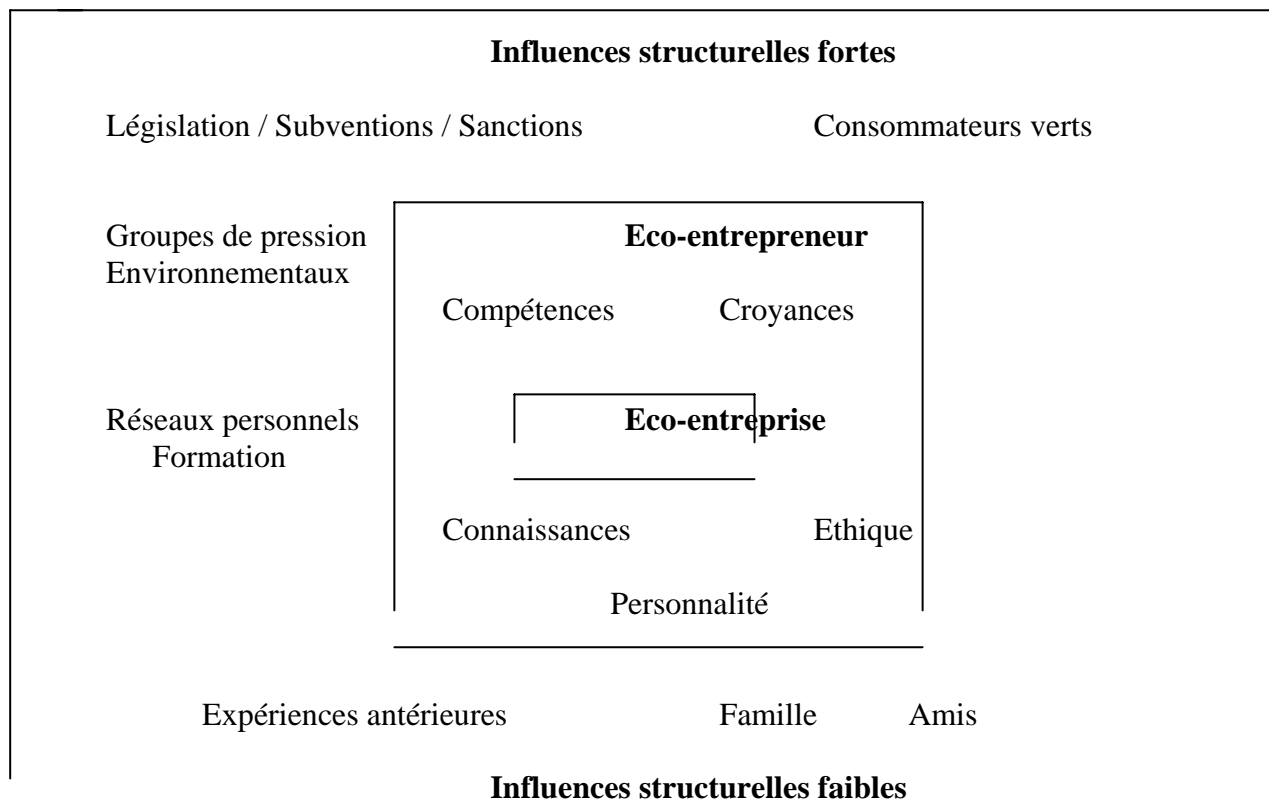


Figure 2 : Les influences structurelles selon Hendrickson et Tuttle (1997) (traduit de Taylor et Walley, 2004, figure 4, p.66)

L'objet de la présente recherche est de tester la pertinence de la typologie de Taylor et Walley (2004) sur le terrain français en termes d'accompagnement des éco-entrepreneurs. Autrement dit, un accompagnement différencié selon le type d'éco-entrepreneurs a-t-il un sens ?

2. Méthodologie et terrain de recherche

Dans cette partie, nous détaillons les aspects méthodologiques de la présente recherche en cours de réalisation (2.2), ainsi que le terrain de recherche privilégié dont le choix sera justifié (2.1).

2.1. Choix et présentation du terrain de recherche

2.1.1. Un rapide panorama régional des éco-entreprises

En raison de sa forte densité de population et de son lourd passé industriel, la région possède 14% des sites pollués actuellement répertoriés sur le territoire national, produit d'importantes

quantités de déchets et accueil de nombreux sites classés Seveso présentant des risques industriels (DRIRE, 2005). En dépit des efforts consentis par les industriels régionaux, des progrès restent à l'ordre du jour, source d'opportunités pour les éco-entreprises. L'annuaire des éco-entreprises édité par le CD2E fin 2004 fait état de 350 éco-entreprises dans la région, essentiellement dans le domaine de l'eau et des déchets. 79% de ces entreprises comptent moins de 50 salariés et 38% moins de 10 salariés (DRIRE, 2005). D'un point de vue géographique, environ un tiers des éco-entreprises régionales sont implantées dans la zone de l'ancien bassin minier du Nord Pas-de-Calais (autour d'un axe Béthune-Lens-Douai-Valenciennes), l'un des 15 pôles de conversion définis par le gouvernement de Pierre Mauroy en 1984. Ces pôles présentaient alors des traits communs: taux de chômage élevé ; forte dépendance vis-à-vis d'une ou de plusieurs industries dominantes en déclin ; cadre de vie dégradé ; secteur tertiaire faible et crise identitaire. Le tournant de l'année 1984 marque une nouvelle logique de re-développement économique et territorial en perfectionnant les instruments de reconversion et en les complétant par des mesures exceptionnelles visant prioritairement le reclassement des personnels et la requalification des territoires (Grosdidier, 1996). Cette zone de conversion a cependant été qualifiée « d'exemple presque parfait de développement non-durable » par Alain Alpem, Vice-Président du conseil régional¹, en novembre 2005 en raison du nombre important de sites et sols pollués et de sa population avec la plus faible espérance de vie des Français. Par ailleurs, la région dispose de 50 laboratoires universitaires ou centres de recherche travaillant sur les thématiques de l'environnement. Ces acteurs ont fédéré leurs forces au sein d'un réseau baptisé Comité Régional Stratégique de Recherches en Environnement. Une autre initiative régionale à saluer est la tenue d'un salon professionnel dédié à l'environnement, Environord, dont la 2nde édition a eu lieu à Lille en avril 2005. Selon la DRIRE (2005), « la population d'éco-entreprises régionales doit être pérennisée et développée. L'un des moyens les plus efficaces est d'aider au développement de ces entreprises sur les aspects qualité, organisation, méthodologie et politique commerciale ». Voici finalement bien résumées les missions des deux acteurs-clés régionaux en matière d'accompagnement des éco-entreprises : le CD2E (Centre de Création et Développement des Eco-Entreprises) à Loos-en-Gohelle et DTE (Douaisis Technopole Environnement) à Douai.

2.1.2. Une présentation des CD2E et DTE, acteurs-clés régionaux de l'accompagnement des éco-entrepreneurs

L'ambition commune des CD2E et DTE est clairement d'encourager l'engagement environnemental des entreprises locales, ce qui pourrait être qualifié de « cœur de métier ». Au-delà de cette ambition pointe la philosophie des deux initiatives, à savoir le soutien à la reconversion économique de l'ancien bassin minier du Nord Pas-de-Calais, territoire sur lequel les deux structures ont délibérément choisi de s'implanter.

Le CD2E se veut être un outil de positionnement des territoires de l'ancien bassin minier. Cette vision axée sur le positionnement territorial semble répondre aux démarches entreprises par le CD2E, à savoir communiquer vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes, se comparer à d'autres territoires (notamment en Grande-Bretagne et en Belgique) et se conformer à des exigences dépassant l'échelle régionale (participation à un programme Interreg financé par des fonds européens).

Le CD2E a été créé en janvier 2001 à l'initiative de l'Etat, du Conseil régional, des milieux économiques régionaux ainsi que des entreprises et des organismes de recherche et de formation . Le

¹ Journée d'études du CERDD à Lille le 3 novembre 2005

démarrage effectif des activités à Loos-en-Gohelle² sur le site d'un ancien puits date de mi-2002. L'effectif actuel est de 10 consultants spécialisés par secteurs d'activité liés à l'environnement. Selon un consultant du CD2E interrogé, « La revitalisation du tissu économique local est évidemment au cœur de la stratégie du CD2E. » L'enjeu central de l'existence du CD2E est sur les écomatériaux. Deux missions essentielles sont confiées au CD2E: contribuer à la création d'éco-entreprises et accompagner les éco-entreprises existantes dans leur développement (veille technique et économique ; diagnostic et évaluations ; recherche de partenariats, de financements et de compétences ; aide à l'exportation). Le site internet a été modernisé en avril 2005 avec des innovations majeures comme la mise en ligne d'une base de données sur les éco-matériaux et de l'annuaire des éco-entreprises de la région. Le CD2E ne réalise pas d'actions de communication spécifiques pour détecter des créateurs potentiels, ce sont les porteurs de projet qui sont orientés vers le CD2E par les CCI ou d'autres organismes comme jecree.com.

Concernant les modalités d'accompagnement des créateurs d'éco-entreprises, « on se fixe des objectifs de suivi toutes les 2 ou 3 semaines et on fait le bilan sur les difficultés rencontrées, les marchés qu'ils (les créateurs d'entreprise) ont pu décrocher pour voir comment les aider. » Les échanges sont plutôt informels et facilités entre accompagnés qui participent à des soirées thématiques dans le cadre du club des éco-innovants dont le public est composé de professionnels et non d'institutionnels. Les thèmes sont variés : le financement des éco-entreprises (avril 2005), les écomatériaux (mai 2005). L'idée est d'associer un laboratoire de recherche et un créateur d'activités issu du CD2E afin de voir dans quelle mesure des synergies locales sont envisageables. Le CD2E ne dispose pas d'une structure d'incubation en propre ; aussi les porteurs de projet sont-ils accompagnés par un consultant en création du CD2E et orientés vers d'autres relais de proximité comme les ruches d'entreprises pour les soutenir au quotidien dans leur projet, ce qui a pour effet d'inciter des créateurs à travailler en autonomie à domicile, faute de disposer de locaux d'accueil.

DTE, association Loi 1901, a été créée en mai 2000 dans l'optique de fédérer les compétences locales dans le secteur de l'environnement. Selon le chargé de mission, « L'objectif est de faire du Douaisis un technopole de l'environnement et de valoriser le territoire. » A ce titre, DTE est maître d'ouvrages de diverses études sur les déchets et les éco-entreprises (notamment leurs attentes vis-à-vis des organismes institutionnels). Le rôle de DTE est de diffuser de l'information à destination des responsables d'entreprise et de globaliser l'accompagnement. A l'origine, l'implantation de l'école des Mines à Douai était directement liée à la présence de compagnies minières sur le territoire. Or, suite à la fermeture des mines les unes après les autres, les institutionnels locaux, régionaux et nationaux ont exprimé la volonté politique de revitaliser le tissu local. Ils se sont tournés vers le secteur de l'environnement sous l'impulsion particulière de 2 personnalités politiques, à savoir le maire de Douais très sensible aux questions d'environnement en tant qu'ancien président de l'Ineris³ et le président de DTE, ancien directeur de l'Agence de l'Eau. Ces 2 hommes disposent de parcours professionnels riches et axés sur l'environnement doublés de fortes convictions personnelles en termes de bien-fondé du développement durable. Par ailleurs, et c'est loin d'être négligeable, ces personnes disposent d'un carnet d'adresses bien fourni.

L'un des rôles de DTE est aussi de supprimer l'isolement des créateurs d'éco-entreprises. Ces éco-entreprises locales ont fait l'objet d'un inventaire réalisé fin 2003 et début 2004 à l'initiative de DTE. Cet inventaire recense 58 éco-entreprises sur le territoire du Douaisis, essentiellement spécialisées dans le domaine de l'eau et du traitement des déchets. Une autre spécialité du Douaisis est la gestion des eaux pluviales par l'utilisation de technologies alternatives. Enfin, DTE, comme le CD2E, a fait le choix de privilégier l'activation de réseaux de proximité, tel est leur mode de fonctionnement commun. « L'un des points forts de DTE est la cohérence des acteurs : APUI (incubateur de l'école

² La ville de Loos-en-Gohelle s'est engagée dès la fin des années 1990 sur la voie du développement durable en axant ses efforts sur la HQE (Haute Qualité Environnementale), la systématisation du dialogue entre citoyens et la gestion alternative des eaux de pluie. Aussi l'implantation du CD2E dans cette ville est-elle dans la logique de la volonté politique locale.

³ Ineris : Institut National de l'Environnement et des Risques Industriels

des Mines), l'Université d'Artois (faculté de Droit), CCI de Douai et CAD. » Une structure d'incubation de projets de création d'activité est intégrée à DTE : APUI de l'Ecole des Mines de Douai, ce qui présente le double avantage de proposer un accueil physique aux porteurs de projet et de favoriser une fertilisation croisée avec le monde de la recherche. Situé sur le campus de l'Ecole des Mines, APUI bénéficie des connaissances des laboratoires de recherche, notamment en matière d'énergies renouvelables. Ainsi, un projet de création d'une éco-entreprise dans ce secteur a-t-il été récompensé en 2004 par le concours national de Ministère de la Recherche.

A l'issue de ces descriptions, il convient de présenter quelques résultats de l'accompagnement des éco-entrepreneurs par chacun de ces acteurs.

Depuis sa création, le CD2E a accompagné 39 porteurs de projet (pour 56 contacts) dans leur processus de création. Le bilan en juin 2005 fait état de 12 créations effectives d'éco-entreprises, sachant que l'accompagnement moyen est de 5 jours (DRIRE, 2005). Rappelons que le CD2E ne dispose pas de structure d'incubation en propre, mais fonctionne en réseau avec les acteurs locaux de la création comme les ruches d'entreprises.

Quant à DTE, il possède sa propre structure d'incubation : APUI de l'Ecole des Mines de Douai. Depuis sa création en 1985, 50 projets ont été incubés au sein de cette structure : 22 projets ont fait l'objet d'une création d'entreprise ; 14 ont été pérennisés sous une autre forme et 2 ont été transformés en cession de brevets à des groupes industriels (source : responsable de APUI, 21 juin 2005). Globalement, une vingtaine de projets sont suivis chaque année par APUI. A la date du 21 juin 2005, 12 projets étaient en incubation ; 3 en pré-incubation et 7 sont accompagnés. Sur les 22 projets actuels de APUI, 14 sont directement liés au secteur de l'environnement (soit 64% du total), signe de la volonté forte d'axer les efforts de l'incubateur vers ce domaine d'activité.

2.2. Eléments de méthodologie

2.2.1. Une étude exploratoire qualitative

Notre recherche est de nature exploratoire et vise à tester sur le terrain français la pertinence de la typologie de Taylor et Walley (2004) en termes d'impact sur l'accompagnement des éco-entrepreneurs. Pour Evrard et alii. (1997), les caractéristiques d'une étude exploratoire sont au nombre de quatre : la faible taille de l'échantillon ; l'interaction observateur-observé ; le rôle central de l'interprétation des données et le recueil de données qualitatives. En raison de la nature du projet de recherche, une méthodologie qualitative est ici privilégiée. Pour Wacheux (1996), « la mise en œuvre d'un processus de recherche qualitatif, c'est avant tout vouloir comprendre le pourquoi et le comment des événements dans des situations concrètes. » Le thème de notre recherche concerne un phénomène émergent en France pour lequel l'indétermination théorique est importante, ce qui justifie le choix d'une étude exploratoire qualitative. Bergadaa et Nyeck (1992) proposent une synthèse des approches qualitative et quantitative croisées avec les logiques déductive et inductive. Dans cette optique, la présente étude correspond à une stratégie de recherche qualitative déductive en ce sens qu'elle se donne pour objet de tester une typologie d'éco-entrepreneurs élaborée dans le contexte britannique. La stratégie de recherche choisie est celle de l'étude de cas à visée compréhensive au sens de Hlady-Rispal (2002). Notre travail exploratoire propose de « sillonner » un domaine mal connu en France en le parcourant de manière attentive et approfondie à l'instar de Gombault (2000). Yin (1994) définit l'étude de cas comme « une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où

les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas nettement évidentes, et dans lequel des sources d'information multiples sont utilisées. » Dans cette étude, le terrain privilégié sera constitué d'une dizaine d'éco-entrepreneurs actuellement accompagnés par le responsable de APUI, suite à l'obtention de son accord de principe. Il s'agira concrètement de travailler sur des études de cas de type 3 au sens de Yin (1994), à savoir lorsqu'une unité d'analyse (à savoir les éco-entrepreneurs) est étudiée dans plusieurs cas. La collecte des données s'effectuera par entretiens semi-directifs avec comme support un guide d'entretien.

2.2.2. Etat d'avancement de la recherche et résultats préliminaires

En se basant sur les dix étapes d'une recherche qualitative présentées par Mucchielli (1991)⁴, nous nous situons actuellement en phase 5, celle de la préparation de l'enquête. Les études préparatoires à l'enquête de terrain ont été réalisées de mai à juillet 2005. Ces premiers contacts avec le terrain ont permis de valider à la fois la pertinence de la question de recherche et l'accessibilité au terrain, à savoir les éco-entrepreneurs suivis par APUI, l'incubateur de l'Ecole des Mines de Douai. La réalisation des études préparatoires à l'enquête s'est déclinée en une recherche documentaire sur le terrain ciblé par le biais de la presse, notamment régionale (La Voix du Nord, La Gazette du Nord Pas-de-Calais). Ensuite, les experts suivants ont été interrogés : le chargé de mission de DTE, l'ingénieur territorial de la communauté d'agglomération du Douaisis, le responsable de APUI, un consultant du CD2E, ainsi que deux éco-entrepreneurs (A) et (B) accompagnés par ce même consultant du CD2E. Ces entretiens ont duré entre 1 h 30 et 2h30 et ont permis de préciser le design de recherche de cette étude. Par exemple, le guide d'entretien utilisé avec les deux éco-entrepreneurs suivis par le CD2E a été modifié et enrichi afin de mieux cerner les caractéristiques présentées dans la typologie de Taylor et Walley (2004).

La confrontation des discours de l'accompagnant, à savoir le consultant du CD2E, et des deux accompagnés, créateurs d'entreprises de conseil en environnement, conforte notre intuition d'utiliser les profils des éco-entrepreneurs pour améliorer la qualité de leur accompagnement.

Le consultant du CD2E est spécialisé dans l'éco-construction et la HQE® dans le secteur du bâtiment. Ingénieur en agronomie de formation, il a acquis des compétences complémentaires en gestion à l'IAE de Lille, puis à l'INSA de Strasbourg en 2003-2004 pour obtenir le titre d'éco-conseiller. A l'issue de cette formation, il a effectué une mission de six mois au sein de la Communauté Urbaine de Lille dans le domaine de la HQE® avant de rejoindre le CD2E en décembre 2004. En juin 2005, il assurait l'accompagnement de 5 créateurs d'éco-entreprises dont (A) et (B) qui ont fait l'objet d'entretiens en mai 2005.

Présentons brièvement ces deux éco-entrepreneurs et leurs projets respectifs.

(A) est ingénieur-maître en génie civil, titulaire d'un DESS en management de la qualité dans la construction, actuellement en fin de thèse (spécialité : Sciences de la communication). Durant son cursus universitaire, (A) a reçu une formation de 40h à la gestion d'entreprise. Par ailleurs, il a été lauréat d'un concours de projet de création initié par l'université d'Artois et a ainsi pu découvrir l'entrepreneuriat québécois lors d'un séjour de trois semaines à l'université de Sherbrooke en 2001. (A) n'est pas issu d'un milieu entrepreneurial (mère enseignante et père salarié dans un centre spécialisé pour handicapés). Son projet porte sur le conseil en matière de maîtrise d'ouvrages : « Je

⁴ Les 10 étapes-clés sont : (1) : l'analyse du problème ; (2) : la définition des objectifs de l'études ; (3) : les études préparatoires à l'enquête ; (4) : le choix de la méthode ; (5) : la préparation de l'enquête ; (6) : le recueil de données ; (7) : le traitement des données ; (8) : le retour sur le terrain pour certification ; (9) : la rédaction des rapports ; (10) : la présentation des résultats.

propose mon savoir-faire à l'interface entre une approche technique et une seconde tournée vers l'utilisateur, pour la réalisation de projets de construction et d'aménagement du territoire qui prennent en compte le développement durable et ses applications comme la Haute Qualité Environnementale®. En complément de ces études, je conçois des outils informatiques d'information, d'évaluation et de suivi du patrimoine bâti. »

(B), titulaire d'un DUT en agro-alimentaire, est ingénieur-maître en environnement (ISA de Lille). Dans le cadre de son projet, il s'est associé à deux anciens camarades de promotion de DUT, eux-mêmes diplômés en management de la qualité et titulaires d'un DESS management environnemental et risques industriels. (B) a une expérience professionnelle de 3 ans et demi, successivement dans une PME spécialisée dans la réhabilitation de friches industrielles et dans une grande entreprise de matériel de transport en tant qu'expert santé-sécurité-environnement. Rapidement, (B) a eu le sentiment de servir de « caution morale à des responsables d'entreprise finalement peu convaincus de la pertinence d'un management responsable », d'où son désir de créer sa propre entreprise avec ses deux associés. Le projet est celui de la création d'un bureau de conseils et d'études techniques en HQE®. Les activités complémentaires sont la formation aux systèmes de management intégré et au développement durable, notamment en milieu scolaire. (B) évolue depuis sa plus tendre enfance dans un environnement familial qu'il qualifie lui-même de propice à l'entrepreneuriat. Issu d'une famille d'entrepreneurs, il a pleinement conscience de l'impact de ces exemples familiaux (grand-père paternel créateur dans les années 1950 de la première concession Ford dans le nord de la France, reprise une vingtaine d'années plus tard par le père de (B) et grand-père maternel, patron d'une entreprise de bâtiment). (B) n'a bénéficié d'aucune formation au management durant ses études et se considère comme un « autodidacte des affaires ».

Selon la typologie de Taylor et Walley (2004), (A) peut être qualifié d'éco-entrepreneur « par accident » (type 4) tandis que (B) est davantage un champion visionnaire (type 2). Le type d'éco-entrepreneur ne semble pas neutre sur les attentes en termes d'accompagnement. Ainsi, (B) est-il en contact en moyenne une fois par mois avec le CD2E pour dresser l'état d'avancement de son projet qu'il gère de manière très autonome avec le soutien au quotidien de la responsable d'une couveuse d'entreprises. Ses relations avec le CD2E sont essentiellement focalisées sur le volet communication de son projet de création (Symposium HQE® à Canterbury en mars 2005, salon Environord à Lille en avril 2005, contacts privilégiés avec l'Ademe, les cabinets d'architectes, ...). Le CD2E vient surtout renforcer la crédibilité du projet d'entreprise de (B), ce qui est crucial s'agissant d'un secteur d'activités en émergence : « *Les points positifs de cette expérience d'accompagnement par le CD2E sont une connaissance rapide du réseau des éco-entreprises aux niveaux local, national et européen, ainsi qu'une promotion rapide du projet et efficace par l'activation du réseau, d'où un gain de temps appréciable et une crédibilité accrue auprès des divers interlocuteurs.* » Quant à (A), ses relations avec le CD2E sont relativement anciennes et datent des prémices du CD2E en 2001, car (A) avait été sollicité par le conseil régional pour réaliser des études techniques sur les éco-matériaux pour le compte d'une association qui allait donner naissance au CD2E quelques mois plus tard. Début 2005, le contact est renoué officiellement avec le CD2E qui propose à (A) d'établir une convention d'accompagnement, finalement signée le 18 mai 2005 pour une durée d'un an, renouvelable. Cette convention type porte sur six demi-journées d'études réalisées par le consultant du CD2E. Cependant les relations sont chaotiques entre (A) et le CD2E : « *Je n'ai eu que 4 contacts avec eux en six mois et j'ai des doutes sur l'efficacité réelle des échanges. En l'espace de deux ans, trois consultants différents se sont succédés, ça ne fait pas très sérieux.* » Néanmoins, (A) souligne que le CD2E fédère les acteurs-clés des éco-entreprises régionales, un point très positif en termes de légitimation du projet d'entreprise. La critique porte davantage sur l'équipe de consultants du CD2E dont aucun n'a réellement d'expérience en création d'entreprise, à l'exception du

directeur. Mais surtout, « *les délais ne semblent pas compatibles entre les créateurs et le CD2E, chacun évoluant à son propre rythme, avec des impératifs différents.* »

A la lecture de ces premiers résultats, le profil de l'éco-entrepreneur semble conditionner ses attentes en matière d'accompagnement, d'où l'intérêt d'explorer plus en profondeur ces aspects afin de suggérer des voies d'accompagnement différenciées.

Conclusion

Cette communication a permis de définir le design de recherche visant à répondre à notre problématique, à savoir la pertinence d'un accompagnement différencié selon le type d'éco-entrepreneurs. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la typologie établie par Taylor et Walley (2004) dans le contexte britannique. L'étude de cette population d'entrepreneurs nous semble potentiellement riche pour les chercheurs français d'autant que le marché des éco-entreprises est promis à un bel avenir à en croire les tendances sociétales actuelles.

Les premiers contacts établis avec le terrain régional confortent notre intuition de l'intérêt de ces questionnements pour les acteurs de proximité. Les accompagnants sont attentifs à tout regard extérieur susceptible de déboucher sur des recommandations originales en termes d'amélioration de leurs pratiques au quotidien. Par ailleurs, le monde de l'accompagnement se professionnalise et devient très concurrentiel, d'où l'importance pour ces structures de se différencier par leur offre de services. Cette étude exploratoire est en cours de réalisation dans le Nord de la France avec le soutien de APUI à Douai. Si les résultats s'avèrent concluants, il sera envisageable d'élargir l'étude à d'autres contextes régionaux en France, voire à l'étranger, là où des initiatives similaires seront identifiées.

Bibliographie

- Anderson A.R., 1998, « Cultivating the Garden of Eden : Environmental Entrepreneurship », *Journal of Organizational Change Management*, vol 11, n°2, pp.135-144
- APCE, 2002, *Politiques locales de soutien à la création d'entreprise – Attendus et résultats*, Paris, 44 p.
- Audet J, Couteret P., 2004, « Les facteurs de succès d'une intervention de coaching auprès d'entrepreneurs : une étude exploratoire », *Actes du 7^{ème} Cifepme*, Montpellier, octobre
- Barès F., 2004, « Que dire de l'accompagnement en phase de démarrage ? La perception de cinq créateurs d'entreprises technologiques à fort potentiel de croissance », *Actes du 3^{ème} congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat*, Lyon, mars
- Bennett S.J., 1991, *Ecopreneuring : The Complete Guide to Small Business Opportunities from the Environmental Revolution*, New York, Editor : John Wiley
- Bergadaa M., Nyeck S., 1992, « Recherches en marketing : un été des controverses », *Recherches et Applications en Marketing*, vol 7, n°3, pp.23-44
- Blue J., 1990, *Ecopreneuring : Managing for Results*, Londres, Editor : Scott Foresman
- Bucar B., Glas M., Hisrich R.D., 2003, « Ethics and entrepreneurs : An international comparative study », *Journal of Business Venturing*, n°18, pp.261-281
- Cardon M.S., Zietsma C., Saporito P., Matherne B.P., Davis C., 2005, « A tale of passion : New insights into entrepreneurship from a parenthood metaphor », *Journal of Business Venturing*, n°20, pp.23-45
- Chabaud D., Ehlinger S., Perret V., 2003, « Les incubateurs d'entreprises innovantes : un réseau entrepreneurial reconfiguré », *Actes de la XII^{ème} conférence de l'AIMS*, Les Côtes de Carthage, juin
- Cullière O., 2003, « L'aide à la légitimation des entreprises nouvelles », *Actes du colloque de l'Airepme « L'entrepreneur en action »*, Agadir, octobre
- Cuzin R., Fayolle A., 2004, « Les dimensions structurantes de l'accompagnement en création d'entreprise », *Actes du 3^{ème} congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat*, Lyon, mars
- De Andrade P., Martins Alves M.C., Campanhol E.M., Cintra F.N., 2003, « O desenvolvimento dos « ecopreneurs » no Brasil », *Working Paper*, Faculdade de Ciências Econômicas, Administrativas et Contabeis de Franca, Sao Paulo
- Demoly E, Thirion B., 2001, “Les cinq premières années des nouvelles entreprises”, *INSEE Première*, n°815, décembre
- Dokou G.A., Baudoux M. et Rogé M., 2000, *L'accompagnement managérial et industriel de la PME*, L'Harmattan, Paris
- Dokou G.A., 2001, « Accompagnement entrepreneurial et construction des facteurs clés de succès », *Actes de la X^{ème} conférence de l'AIMS*, Québec, juin
- DRIRE, 2005, *Enjeux pour l'industrie régionale Nord Pas-de-Calais*, juin
- Eisenhardt K.M., 1989, « Building Theories from Case Study Research », *Academy of Management Review*, 14 (4), pp.532-550

- Elkington J., Burke T., 1989, The Green Capitalists, Londres, Editor Victor Gollantz
- Evrard Y., Pras B. et Roux E., 1997, Market – Etudes et Recherches en Marketing, Paris, Editions Nathan
- Fayolle A., Degeorge J.M., Aloulou W., 2004, «Entre intention et création d'une entreprise nouvelle: le concept d'engagement», Actes du 3^{ème} congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Lyon, mars
- Gerlach A., 2003, « Sustainable Entrepreneurship and Innovation », Conference Proceedings on Corporate Social Responsibility
- Gombault A., 2000, La construction de l'identité organisationnelle : une étude exploratoire au Musée du Louvre entre 1996 et 1998, thèse de doctorat, Université Montesquieu Bordeaux IV, soutenue le 13 juillet 2000
- Grosdidier F., 1996, La reconversion : une ardente obligation, Paris, Editions La Documentation Française
- Hlady-Rispal M., 2002, La méthode des cas – Application à la recherche en gestion, Bruxelles, De Boeck Université
- Hendrickson L.U., Tuttle D., 1997, « Dynamic Management of the Environmental Enterprise : a Qualitative Analysis », Journal of Organizational Change Management, vol 10, n°4, pp.363-382
- Hernandez E.M., 1999, Le processus entrepreneurial – Vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat, L'Harmattan, Paris
- Hostager T., Neil T., Decker R., Lorentz R., 1998, « Seeing environmental opportunities : effects of intrapreneurial ability, efficacy, motivation and desirability », Journal of Organizational Change Management, vol 11, n°1, pp.11-25
- Isaak R., 1998, Green Logic : Ecopreneurship, Theory and Ethics, Sheffield, Greenleaf Publishing
- Julien P.A., Marchesnay M., 1996, L'entrepreneuriat, Economica Poche, Paris
- Kyrö P., 2001, « To Grow or Not to Grow ? Entrepreneurship and Sustainable Development », International Journal of Sustainable Development and World Ecology, vol 8, n°1, pp.15-28
- Krueger N., 1998, « Encouraging the Identification of Environmental Opportunities », Journal of Organizational Change Management, vol 11, n°2, pp.174-183
- Lamontagne E., Thirion B., 2000, « Création d'entreprise : les facteurs de survie », INSEE Première, n°703, mars
- Lasch F., 2004, « Pérenniser les jeunes entreprises : constats, outils et démarches », Table-ronde organisée lors du 7^{ème} Cifepme, Montpellier, octobre
- Lee J.H., Venkataraman S., 2006, « Aspirations, market offerings and the pursuit of entrepreneurial opportunities », Journal of Business Venturing, n°21, pp.107-123
- Lévy T., Nkakleu R. et Lanoux B., 2004, « L'acculturation entrepreneuriale de l'entrepreneuriat africain en France », Actes du 7^{ème} CIFEPM, Montpellier, octobre
- Linnanen L., 2002, « An Insider's Experiences with Environmental Entrepreneurship », Greener Management International, n°38, pp.71-80
- Mucchielli A., 1991, Les méthodes qualitatives, Paris, PUF Que sais-je ?

- Pastakia A., 1998, « Grassroots Ecopreneurs : Change Agents for a Sustainable Society », *Journal of Organizational Change Management*, vol 11, n°2, pp.157-173
- Quinn J.B., 1971, « Next Big Industry : Environmental Improvement », *Harvard Business Review*, september / october
- Rieg C., 2002, « Les défaillances d'entreprises », *INSEE Première*, n°866, septembre
- Saleilles S., 2005, « Accompagner le candidat à l'installation en milieu rural », Actes de l'atelier de recherche AIMS, AIREPME et AE : Accompagnement des jeunes entreprises : entre darwinisme et assistanat, Montpellier, 26 mai
- Sammut S., 2003, « L'accompagnement de la jeune entreprise », *Revue française de gestion*, pp.153-164
- Sammut S., 1998 a, Jeune entreprise – la phase cruciale du démarrage, L'Harmattan , Paris
- Sammut S., 1998 b, « Comment aider les petites entreprises jeunes ?, *Revue française de gestion*, novembre-décembre, pp.28-41
- Schaltegger S., Petersen H., 2000, Ecopreneurship : Konzept und Typologie, Luzern, RIO Impuls Editions
- Schaltegger S., 2002, « A Framework for Ecopreneurship », *Greener Management International*, n°38, pp.45-58
- Schaper M., 2002, « The Essence of Ecopreneurship », *Greener Management International*, summer, n°38, pp.26-30
- Schick H., Marxen S., Freimann J., 2002, « Sustainability Issues for Start-Ups Entrepreneurs », *Greener Management International*, n°38, pp.59-70
- Taylor D.W., Walley E.E., 2004, « The Green Entrepreneur : Opportunist, Maverick or Visionary ? », *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, vol 1, n°1/2, pp.56-69
- Verstraete T. et Saporta B., 2006, Création d'entreprise et Entrepreneuriat, Les Editions de l'ADREG, <http://www.editions-adreg.net>
- Volery T., 2002, « Ecopreneurship : Rationale, Current Issues and Future Challenges », *Conference Proceedings, Rencontres de l'université de St-Gall*, pp.541-553
- Wacheux F., 1996, Méthodes qualitatives et Recherche en Gestion, Paris, Economica
- Yin R.K., 1994, Case Study Research : Design and methods, 2nd edition, Sage Publications